



## Accident du Travail mon employeur veut me licencier

Par **louisou63**, le **15/07/2010** à **20:06**

bonjour j'ai été 3 semaines en arrêt motif accident du travail je reprends le boulot je fais ma semaine et le samedi soir je me refais mal sur ma blessure. Donc il me restait le service du midi à faire le dimanche matin mais je ne me suis pas présenté et je n'ai pas averti mon employeur avec lequel tout s'est passé bien entre nous. Donc dimanche soir repos, lundi repos et mardi matin je vois le docteur qui m'ordonne de ne pas reprendre le travail à cause de ma blessure et m'arrête une nouvelle fois. J'ai averti mon employeur dans la foulée pour qu'il prévienne de me faire remplacer et c'est à ce moment qu'il me dit que du poisson avait été trouvé dans la poubelle et il m'accuse de l'avoir fait donc je dois recevoir une L R A R pour une convocation puis il y aurait enquête bref des excuses pour me licencier.

que puis-je faire j'ai vraiment les boules ça me rend malade je pensais pas ça d'eux pour moi c'est très grave ce qu'il essaie de faire?

Merci c'est super urgent ça vient juste de se faire en début de semaine

Conseillez-moi SVP merci

Par **miyako**, le **15/07/2010** à **22:08**

Bonsoir,

Attendez d'attendre la lettre de convocation à l'entretien préalable, allez à l'entretien accompagné, d'un conseiller du salarié si votre entreprise a moins de 10 salariés.

Vous trouverez la liste des conseillers du salariés en mairie ou au greffe du conseil des prud'hommes.

**SURTOUT FAITES UN COMPTE RENDU ECRIT DE TOUT CE QUI SE DIT DURANT L'ENTRETIEN.** Il faut que votre patron prouve ce qu'il avance.

Des que vous recevez votre lettre de convocation, vous répondez immédiatement en recommandé AR en disant que si la raison de l'entretien est liée à la conversation téléphonique vous accusant de cette histoire de "poisson", vous réaffirmez que vous n'êtes pas du tout au courant de cette histoire et que vous exigez des preuves d'accusation.

Amicalement vôtre

suji Kenzo conseiller RH